



Suivant les fautes

là, ce sont de grands végétaux qui tiennent leur  
 De <sup>diverses</sup> constructions monumentales <sup>les</sup> ~~les~~ <sup>et</sup> ~~les~~ <sup>peuples</sup>  
~~de l'Etat~~ <sup>voilà les</sup> ~~les~~ <sup>bonnes</sup> et les ~~les~~ <sup>fautes</sup> que la nature a  
 élevés au dessus des champs et des prairies en  
 attendant que l'art y supplée <sup>tel est</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> ~~sol~~  
 compris dans la partie N. O. de cette ingénieuse  
 circonférence mais sur ce même sol d'autre. Rhône  
 est au de hors des limites de la cité désignée dans  
 le projet de loi. Il faut donc conclure que  
 l'ouvrage sera complètement favorable à Lyon,  
 pourqu'on ne raisonne bien simple est que le  
 ministère ne pourra jamais accorder ~~la~~ <sup>la</sup> ~~question~~  
 à la superficie étendue de superficie, la priorité  
 sur l'agglomération populeuse, surtout lorsque  
 l'origine de sortir des limites proprement lyonnaises  
 Pourquoi ne raisonne nous pas le droit de place  
 un point central à Fourvières <sup>et</sup> ~~un~~ <sup>un</sup> ~~point~~ ?  
 Pourquoi ne ~~supplément~~ <sup>notamment</sup> nous pas les  
 haies et nos arbres de Champ-vert et  
 Gorge de Loze <sup>à ceux de la Guillotière</sup> ~~et~~ <sup>et</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~ceux~~ <sup>ceux</sup>  
~~notamment~~ <sup>notamment</sup> ~~des~~ <sup>des</sup> ~~projets~~ ? quelle  
 différence il y a-t-il donc entre les prairies  
 de Champ-vert, les marais de gorge de Loze  
 et les prairies et les marais de la Guillotière  
 aucune pour le moment de nous voir  
 nous ne pourrions tenir papier, mais le  
 rapport <sup>notre</sup> ~~le~~ <sup>le</sup> ~~point~~ <sup>point</sup> ~~central~~ <sup>central</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~Fourvières~~  
 se trouve <sup>au</sup> ~~au~~ <sup>centre</sup> ~~de~~ <sup>de</sup> ~~la~~ <sup>la</sup> ~~ville~~ <sup>de</sup> ~~Lyons~~ <sup>de</sup> ~~Lyons~~



